

**RAPPORT D'AUDIT  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**CADES**

*4 bis, boulevard Diderot – 75012 PARIS*

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000**

---

## RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE

---

Présentation générale	page 3
Les chiffres-clés 2000	page 7
Le bilan	page 8
Le compte de résultat	page 9
Le hors-bilan	page 11
Les faits marquants de l'exercice	page 12
Les principes et méthodes comptables	page 13
L'annexe	page 17
Les états synthétiques	page 35

\* \* \*

Rapport d'audit sur les comptes annuels 2000 du cabinet Salustro Reydel

---

# PRESENTATION GENERALE

---

---

## 1. LA MISSION

---

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale a créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996 et pour une durée de treize ans et un mois la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre chargé de la sécurité sociale.

La CADES a pour mission :

- d'apurer la dette d'un montant de 137 milliards de francs de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale à l'égard de la Caisse des dépôts et consignations constatée au 31 décembre 1995, correspondant au financement des déficits accumulés au 31 décembre 1995 par le régime général de sécurité sociale et à celui de son déficit prévisionnel de l'exercice 1996,
- d'effectuer, chaque année de 1996 à 2008, des versements au budget général de l'Etat à hauteur de 12,5 milliards de francs.

Pour assurer cette mission, la CADES bénéficie du produit des contributions pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) créées par le chapitre 2 de l'ordonnance précitée ainsi que la possibilité de contracter des emprunts, notamment en faisant appel public à l'épargne et en émettant tout titre négociable représentatif d'un droit de créance.

En outre, les produits de la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de sécurité sociale et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale sont affectés à la CADES. La partie de ce patrimoine non vendue à la date du 31 décembre 1999 lui a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Enfin, la CADES bénéficie des remboursements de créances sur des organismes étrangers de sécurité sociale obtenus par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

La loi de financement de la sécurité sociale n° 97-1164 du 19 décembre 1997, a élargi en son article 31 les missions de la CADES.

Celle-ci s'est vue transférer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, une dette supplémentaire de 87 milliards de francs correspondant :

- au financement des déficits accumulés par le régime général de sécurité sociale constatés au 31/12/1997 à hauteur de 75 milliards de francs,
- au financement du déficit prévisionnel de l'exercice 1998 à hauteur de 12 milliards de francs.

Les durées de vie de la CADES et de perception de la CRDS ont été allongées de 5 ans.

---

## 2. L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

---

La CADES est administrée par un conseil d'administration assisté par un comité de surveillance. Elle est soumise aux dispositions des décrets n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif et n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique sous réserve des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres (ordonnance du 24 janvier 1996 précitée et décret n° 96-353 du 24 avril 1996).

En application de ces dispositions, les opérations financières et comptables incombent à l'ordonnateur de l'établissement, son Président M. Patrice RACT-MADOUX, et à l'Agent Comptable, M. Jean-Jacques FRANCOIS, Trésorier-Payeur Général, Agent Comptable Central du Trésor.

- Le budget de la CADES est arrêté pour chaque année avant le 30 novembre de l'année précédente par le conseil d'administration et approuvé par les ministres de tutelle.
- Les crédits ouverts sont limitatifs sauf pour les dépenses liées au remboursement des emprunts, les frais de gestion financière et les frais d'assiette et de recouvrement.
- Le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'Etablissement préparés par l'Agent Comptable. Transmis au Directeur Général de la Comptabilité Publique, le compte financier est ensuite adressé à la Cour des Comptes.

Les procédures et modalités de comptabilisation sont soumises à un audit contractuel. En outre, la Caisse d'amortissement de la dette sociale est soumise :

- au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par l'arrêté du 29 octobre 1996 pour ses opérations de gestion administrative et le suivi du recouvrement des recettes issues des contributions au remboursement de la dette sociale, de la gestion et de la cession du patrimoine immobilier des caisses nationales de sécurité sociale ainsi que des remboursements obtenus des caisses de sécurité sociale étrangères,
- au contrôle externe d'un organisme d'audit pour les opérations de marché dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mai 1998,
- au contrôle de la Cour des Comptes.

Pour enregistrer les opérations comptables, l'Agence dispose d'un système d'information géré à l'aide d'un logiciel partagé entre l'ordonnateur et l'agent comptable. Ce système installé en réseau est caractérisé par l'existence d'une base de données unique. Des habilitations pour l'accès et le traitement des données ont été clairement définies pour permettre à l'agent comptable et à l'ordonnateur d'exercer leurs prérogatives respectives.

---

### **3. LES DISPOSITIONS GENERALES D'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES**

---

#### **Les cadres budgétaire et comptable**

---

##### **1. Le cadre budgétaire**

---

Le budget de la CADES comporte deux sections : une section de financement et une section administrative prévoyant les recettes et les dépenses de l'exercice s'agissant, respectivement, des opérations de gestion active de la dette et des opérations liées à la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires à l'accomplissement des missions lui incombant.

Les crédits ouverts en recettes correspondent au produit spécifique CRDS, aux emprunts et dettes assimilées et aux produits financiers.

Les dépenses de financement recensent essentiellement les charges spécifiques liées aux obligations de la CADES à l'égard de l'Etat ainsi que les charges d'intérêts et commissions dues à l'occasion des opérations de gestion.

Elles prévoient enfin la couverture des besoins de financement de la section administrative par prélèvement des sommes utiles sur le produit de la CRDS. Les dépenses de la gestion administrative prévoient les dépenses d'investissement liées à l'acquisition de matériel de bureau et informatique ainsi que les frais de fonctionnement tels que les charges de personnel, les achats de fournitures ou les rémunérations d'intermédiaires. Le budget est soumis à l'approbation des ministres de tutelle.

---

##### **2. Le cadre comptable**

---

L'article 7 du décret n° 96-353 du 24 avril 1996 relatif à la CADES prévoit l'adoption d'un plan comptable particulier établi en conformité avec le plan comptable type des établissements publics à caractère administratif (instruction M 9-1 de la Direction Générale de la Comptabilité Publique).

Dans la mesure où ce plan de comptes, directement inspiré du plan comptable général, est peu adapté à l'activité particulière de la CADES, le conseil d'administration du 10 octobre 1996 a décidé d'adopter le plan comptable des établissements de crédit.

Dès lors, l'enregistrement contemporain des opérations et le compte financier annuel rendu par l'agent comptable sont présentés selon les normes propres à ces établissements et un compte financier établi selon la norme réglementaire M 9-1 est élaboré pour transmission aux organismes de contrôle.

Ce cadre comptable particulier, proposé par un consultant, le Cabinet BDA, est validé par l'ordonnateur, l'agent comptable, la Direction Générale de la Comptabilité Publique et le Conseil National de la Comptabilité (avis n° 99-04, assemblée plénière du 18 mars 1999).

---

#### **L'exécution des opérations par l'Agent Comptable**

---

Elle est par nature différente de l'activité traditionnelle d'agent comptable d'un établissement public à caractère administratif.

En effet, le statut d'opérateur sur les marchés de la CADES conduit à la mise en place de structures d'interventions adaptées à la spécificité de l'établissement. Ainsi, il convient de distinguer les opérations de financement des opérations de gestion administrative.

---

##### **1. Les opérations de financement**

---

Le circuit administratif des opérations de financement est induit par la mise en place de services Front Office, Middle Office et Back Office.

Le Front Office a, dans le cadre des procédures et limites qui lui sont fixées, le monopole des interventions sur les marchés financiers, de taux et de change afin d'y négocier les opérations courantes de financement, de placement et de gestion des risques de change et de taux.

Les opérations donnent lieu à élaboration de tickets d'opération numérotés en continu qui en décrivent les caractéristiques et sont visés par le Front Office puis vérifiés, visés et transmis à l'Agent Comptable par le Back Office.

Le Middle Office collecte les positions de trésorerie, établit les prévisions, fournit les échéanciers et effectue un premier contrôle de vraisemblance sur les opérations du Front Office.

Le Back Office enregistre et valide les opérations traitées par le Front Office après en avoir vérifié leur formalisme et le respect des limites. Il est chargé du suivi des risques, effectue les reportings et assure la liaison avec les services comptables.

Les tickets d'opérations sont alors comptabilisés en recettes et en dépenses par l'Agent Comptable.

---

## **2. Les opérations administratives**

---

L'exécution de la section administrative du budget est effectuée conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Les dépenses de la gestion administrative font l'objet d'émissions de mandats de paiement appuyés des pièces justificatives nécessaires

Après exécution des contrôles prévus par les articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962 précité, ils sont pris en charge dans la comptabilité de l'établissement et payés.

---

## **3. les mouvements de trésorerie**

---

La CADES dispose d'un compte de dépôt ouvert dans les écritures de l'Etat à l'Agence Comptable Centrale du Trésor. Il s'agit du compte 441.115 :

« Caisse d'amortissement de la dette sociale ». Ce compte est tenu en euros.

Il est mouvementé en dépenses à l'initiative exclusive de l'agent comptable s'agissant des opérations du budget administratif au vu des pièces justificatives utiles.

En revanche, les opérations liées à l'exécution des opérations de financement de la CADES sont effectuées par dérogations ministérielles et décisions conjointes du Directeur du Trésor et du Directeur Général de la Comptabilité Publique au vu selon les cas :

- des relevés des flux financiers certifiés par la Direction du Trésor,
- des relevés de consultation SICOVAM,
- d'un état récapitulatif certifié par les personnes de la Direction du Trésor habilitées à mouvementer le compte courant du Trésor à la Banque de France en application de la convention du 29 mars 1994 entre l'Etat et la Banque de France.

En outre, la CADES dispose de comptes ouverts dans des établissements financiers étrangers (Chase Manhattan Bank à New-York et à Londres)

Ces comptes ont vocation à demeurer en trésorerie zéro. Ils reçoivent les flux en devises liés aux émissions sur les marchés US et le marché EURO (comptes CMB). Ces flux sont immédiatement convertis en euros et transférés sur le compte de la CADES ouvert dans les écritures du Trésor.

En raison des contraintes de gestion liées notamment au décalage horaire entre les marchés européen et américain, il a été institué une dérogation à la règle posée par le décret du 29 décembre 1962 confiant au seul comptable public la capacité à mouvementer les comptes financiers. Ainsi, les opérations sur les comptes bancaires en devises de la CADES sont initiées par le Back Office.

---

---

## LES CHIFFRES-CLES 2000

---

---

### L'ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT En M€

---

Au 31/12/2000	30 756
---------------	--------

---

Au 31/12/1999	31 931
---------------	--------

---

Au 31/12/1998	32 639
---------------	--------

---

### LE RESULTAT AU 31/12/2000 :

---

CRDS nette	4 501
------------	-------

---

Revenus nets des immeubles	6
----------------------------	---

---

Versement à l'Etat	-1 906
--------------------	--------

---

Charges financières	-1 462
---------------------	--------

---

### LE PATRIMOINE IMMOBILIER – LE STOCK

en nombre

---

Au 01/01/2000	36	181,2
---------------	----	-------

---

Au 31/12/2000	35	178,3
---------------	----	-------

---

## LE BILAN

en millions d'euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	0,69	0,40	10,00
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. à vue	0,06	0,13	0,52
. à terme	1 834,00	897,90	72,75
Créances sur la clientèle			
. Autres concours à la clientèle			
Obligations et autres titres à revenus fixes			
Actions et autres titres à revenu variable			
Immobilisations incorporelles (note 2)	0,01	0,02	0,05
Immobilisations corporelles (note 2)	0,12	0,16	0,20
Stocks d'immeubles (note 13 bis)	178,33	0,00	0,00
Autres actifs (note 3)	159,58	71,27	162,76
Comptes de régularisation (note 4)	1 881,36	2 026,36	1 185,65
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 054,15</b>	<b>2 996,24</b>	<b>1 431,93</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. à vue	0,00	0,00	0,00
. à terme	1 950,94	1 950,86	1 950,94
Comptes créditeurs de la clientèle - Autres dettes			
. à vue			
. à terme			
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	4 742,30	3 641,70	7 886,40
. Emprunts obligataires	26 434,64	27 342,26	23 601,82
. Autres dettes représentées par un titre			
Autres passifs (note 7)	656,49	1 338,58	37,34
Comptes de régularisation (note 8)	662,28	435,24	742,59
<b>Sous total endettement</b>	<b>34 446,65</b>	<b>34 708,64</b>	<b>34 219,09</b>
<b>Provisions pour risque et charge (note 13bis)</b>	<b>0,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dotations en immeubles	181,22		
Report à nouveau	-31 712,40	-32 787,16	-33 325,74
Résultat	1 138,65	1 074,76	538,58
<b>Situation nette</b>	<b>-30 392,53</b>	<b>-31 712,40</b>	<b>-32 787,16</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 054,15</b>	<b>2 996,24</b>	<b>1 431,93</b>



## LE COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>-1 461,64</b>	<b>-1 524,13</b>	<b>-1 586,46</b>
<b>Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>141,37</b>	<b>111,64</b>	<b>205,03</b>
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	120,64	92,30	189,02
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle			
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe			
. Autres intérêts et produits assimilés	20,73	19,34	16,01
<b>Intérêts et charges assimilées (note 10)</b>	<b>-1 814,65</b>	<b>-1 744,30</b>	<b>-1 869,50</b>
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-115,87	-94,03	-203,21
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle			
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-1 698,78	-1 650,27	-1 666,29
. Autres intérêts et charges assimilées			
<b>Commissions (charges) (note 10)</b>	<b>-7,43</b>	<b>-46,22</b>	<b>-43,30</b>
<b>Gains sur opérations financières (note 11)</b>	<b>219,83</b>	<b>154,78</b>	<b>121,37</b>
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction			
. Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement			
. Solde en bénéfice des opérations de change	0,00	0,42	0,66
. Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	219,83	154,36	120,71
<b>Pertes sur opérations financières (note 11)</b>	<b>-0,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
. Solde en perte des opérations sur titres de transaction			
. Solde en perte des opérations sur titres de placement			
. Solde en perte des opérations de change	-0,87	0,00	0,00
. Solde en perte des opérations sur instruments financiers			
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>0,13</b>	<b>0,02</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,05</b>	<b>-0,06</b>

en millions d'euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 600,29</b>	<b>2 598,89</b>	<b>2 125,04</b>
<b>Charges générales d'exploitation (note 13)</b>	<b>-2,00</b>	<b>-2,06</b>	<b>-2,80</b>
. Frais de personnel	-0,58	-0,54	-0,54
. Autres frais administratifs	-1,42	-1,52	-2,26
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-0,07</b>	<b>-0,10</b>	<b>-0,09</b>
<b>Autres produits d'exploitation :</b>	<b>4 549,89</b>	<b>4 632,03</b>	<b>4 062,65</b>
. CRDS (note 12)	4 534,28	4 403,31	4 062,65
. Produits immobiliers (note 13bis)	15,61	228,72	0,00
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-1 947,53</b>	<b>-2 030,99</b>	<b>-1 934,72</b>
. Versement à l'Etat (note 14)	-1 905,61	-1 905,61	-1 905,61
. Frais sur recettes de CRDS (note 14)	-32,81	-30,34	-28,90
. Dotation aux provisions sur créance CRDS (note 12)	-0,02	-92,79	0,00
. Charges immobilières (note 13bis)	-9,09	-2,20	0,00
. Autres	0,00	-0,05	-0,21
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 138,65</b>	<b>1 074,76</b>	<b>538,58</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 138,65</b>	<b>1 074,76</b>	<b>538,58</b>
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 138,65</b>	<b>1 074,76</b>	<b>538,58</b>

---

## LE HORS-BILAN

---

en millions d'euros (notes 15 à 17)

Au 31/12/2000 Au 31/12/1999 Au 31/12/1998

---

### ENGAGEMENTS DONNES

#### Engagements de financement

. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
. versement annuel à l'Etat (article 4 de l'Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996)	15 244,90	17 150,51	19 056,13

#### Engagements de garantie

- . Engagements d'ordre d'établissements de crédit
- . Engagements d'ordre de la clientèle

#### Engagements sur titres

- . Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise
- . Autres engagements donnés

### ENGAGEMENTS RECUS

#### Engagements de financement

. Engagements reçus d'établissements de crédit (note 17)	533,57	686,02	2 439,18
--	--------	--------	----------

#### Engagements de garantie

- . Engagements reçus d'établissements de crédit

#### Engagements sur titres

- . Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise
  - . Autres engagements reçus
-

---

## LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

---

### 1. L'intégration du patrimoine immobilier

---

Par arrêté du 27 décembre 1999, le patrimoine non vendu des Caisses de sécurité sociale a été transféré à la CADES en date du 01/01/2000. Ce patrimoine a été enregistré à l'actif du bilan dans un compte de stock – immeubles destinés à la revente.

Ce schéma comptable a été validé par le Conseil National de la Comptabilité. (avis 99-04, assemblée plénière du 18 mars 1999)

Dans l'attente de la cession totale du stock, la gestion de ces immeubles a été confiée à la Caisse Nationale Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) par le biais d'une convention. Les comptes 2000 retracent la réalisation du budget immobilier ; une note annexe spécifique a été créée à cet effet.

---

### 2. Des produits financiers nouveaux

---

Au cours de l'année 2000, 9 EMTN « zéro coupon » ont été émis aussi bien en devises « out » (livre sterling, yen japonais et dollar de Hong Kong) qu'en euros. Un schéma spécifique a été élaboré afin de traduire comptablement cette particularité. Les opérations en devises sur EMTN ont fait l'objet d'une couverture systématique neutralisant de ce fait le risque de change.

---

### 3. Des comptes adaptés aux nouvelles normes de présentation

---

La mise en œuvre de nouvelles directives édictées par le Comité de réglementation comptable s'est matérialisée dans les états de synthèse par les modifications suivantes :

- Inscription en millions d'euros des éléments chiffrés des bilan, compte de résultats et hors-bilan ;
- Reclassement au sein du compte de résultats des opérations spécifiques à la CADES ;
- Création des trois soldes intermédiaires de gestion obligatoires au compte de résultat.

---

## LES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique :

Etant donné l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France ; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

Ils sont conformes au règlement n° 91.01 édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, que transpose en droit français la directive européenne du 8 décembre 1996 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de la production à la Cour des Comptes.

Par avis n° 99-04, l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité, réunie le 18 mars 1999, a approuvé le plan comptable de la CADES.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure régulièrement que l'équilibre financier de la Caisse sur sa durée de vie est bien assuré par les prévisions actualisées d'encaissement de la CRDS, en fonction de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

---

### 1 - Contribution au remboursement de la dette sociale

---

- Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale » (article 6 de l'ordonnance).

- Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- D'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants...
- D'autre part, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées par l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

- Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre chargé de la Sécurité Sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5%.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle par le réseau du Trésor Public est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1% constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5%) ainsi que des frais de dégrèvement et de non-valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,60%).

Les montants effectivement encaissés par la CADES au titre de la CRDS sont retracés en «Autres produits d'exploitation» au compte de résultat.

Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte «Autres charges d'exploitation».

- Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le décret du 23 mai 1996 modifiant le Code de la sécurité sociale qui fixe le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du régime général de sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif.

Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir, la CADES reçoit des organismes de recouvrement une notification des montants rattachables à l'exercice et non encore encaissés.

---

## **2 - Patrimoine privé à usage locatif**

---

L'ordonnance n° 96-50 du 24/01/96 instituant la CADES lui a affecté, en plus de la CRDS, le produit de «la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de la sécurité sociale et de l'ACOSS, à l'exclusion des locaux affectés à un usage administratif».

«La partie de ce patrimoine qui ne sera pas vendue à la date du 31/12/1999 sera transférée à la CADES ainsi que les droits et obligations qui y sont rattachés... Pour la gestion ou la vente de ce patrimoine, la CADES peut faire appel à tous services ou organismes habilités à cet effet. La cession intégrale de ce patrimoine devra intervenir au plus tard au 31/12/2008» (article 9).

La première opération de vente d'immeuble est intervenue en 1997 pour un montant net de 14 millions d'euros et a fait l'objet d'une comptabilisation dans les «autres produits d'exploitation non bancaire» au compte de résultat. D'autres ventes sont intervenues en 1999 pour un montant net de 226,5 millions d'euros.

Par arrêté du 27 décembre 1999, la partie non vendue du patrimoine immobilier privé à usage locatif de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés a été transférée à titre gratuit à la CADES au 01/01/2000.

S'agissant de biens destinés à la revente, ceux-ci sont enregistrés au débit d'un compte de stock «immeubles destinés à la revente» par le crédit d'une subdivision du compte de capital dénommée «dotation en immeubles». Par décision du Conseil d'administration du 13/07/2000, la valorisation du service des domaines a été retenue. Annuellement et ceci à compter de 2001, une évaluation des immeubles inscrits en stock sera effectuée par le service des domaines. Cette évaluation permettra à la CADES, le cas échéant de provisionner dans ses comptes les moins-values latentes constatées.

En outre, dans l'attente de la cession de ces immeubles, une convention de gestion du patrimoine a été signée avec la CNAVTS. La CNAVTS effectue tous les actes nécessaires à l'administration des immeubles dans le respect de la politique immobilière définie par la CADES. Elle paie les dépenses, encaisse les loyers et assure le suivi du contentieux. L'agent Comptable de la CADES est chargé de la tenue de la comptabilité des opérations. Les opérations de charges et produits sont enregistrées par la CADES au vu des situations mensuelles de réalisation du budget remises et certifiées par la CNAVTS.

---

### **3 - Opérations en devises**

---

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multi-devises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les produits et les charges libellées en devises sont converties en euros au cours en vigueur, lors de leur inscription au compte de résultat ;
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

---

### **4 - Pensions livrées sur titres**

---

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit ou en créances sur la clientèle, en fonction de la nature des contreparties avec lesquelles la CADES conclut les opérations.

---

### **5 - Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

---

### **6 - Emprunts obligataires**

---

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal, augmenté des dettes rattachées.

Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours comptant en date d'arrêté.

Les primes d'émission constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en "commissions".

---

### **7 - Provision pour risques et charges**

---

La CADES ne constate pas de provision pour risques à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

---

## **8 - Contrats d'échange de taux ou de devises**

---

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le Conseil d'Administration.

Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Ces contrats sont traités comptablement selon les règles et méthodes applicables aux opérations de couverture affectée : la prise en compte des résultats est symétrique à celle de l'élément couvert.

---

## **9 - Fiscalité**

---

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires. En outre, les cessions des immeubles transmis par les caisses de sécurité sociale ne donneront lieu à aucune plus-value imposable à l'impôt sur les sociétés.

---

## **10 – Gestion du risque de contrepartie**

---

La CADES n'est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie que sur deux types d'opérations : les opérations de placement et les opérations sur instruments de hors bilan.

Dans les deux cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché prévoyant des appels de marge.

La CADES place ses liquidités sous forme de pensions livrées. En échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension un titre d'Etat (OAT, BTAN, BTF) ou garanti par l'Etat. Il est à noter que les pensions sont exclusivement négociées avec des SVT, CVT ou des contreparties ayant au minimum une notation AA.

En outre, elle a mis en place des appels de marge quotidiens qui permettent de lui apporter une sécurité supplémentaire en cas de forte variation des cours des titres reçus en garantie.

Afin de gérer son risque de taux et de change, la CADES a négocié un certain nombre d'instruments financiers (achats à terme de devises, swaps de taux, swaps de devises). Aucune conclusion d'opération ne peut avoir lieu tant que la contrepartie n'a pas signé de convention de marché à terme. Chaque convention prévoit des appels de marge hebdomadaires – pour les contreparties les moins bien notées – ou mensuels.

Grâce aux seuils de déclenchement des appels de marge moins élevés pour les contreparties les moins bien notées, la CADES est toujours couverte en cas de défaillance d'une de ses contreparties.



---

## ANNEXE

---

Suite à l'adoption par le Comité de réglementation comptable d'un nouveau règlement relatif à la présentation des documents de synthèse des établissements de crédit le 4 juillet 2000 (cf. avis 00-07 du Conseil national de la comptabilité) et afin d'améliorer la lisibilité des comptes de la CADES en tenant compte de ses spécificités, la présentation des comptes a été modifiée. Ces changements sont de nature formelle. Portant sur les exercices 1998, 1999 et 2000, les retraitements ont consisté à :

- inclure les trois soldes intermédiaires de gestion obligatoires au compte de résultat : le produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation et le résultat d'exploitation
- effectuer des retraitements mineurs dans le compte de résultat :
  - reclasser les autres produits et charges d'exploitation au niveau du produit net bancaire,
  - rassembler dans les postes produits immobiliers et charges immobilières toutes les opérations spécifiques à la gestion du patrimoine immobilier
- inscrire en million d'euros les éléments chiffrés du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan.

---

### LE BILAN

---

Le bilan de clôture de l'exercice 2000 s'élève à 4 054 M€, présente un endettement de 34 447 M€ et une situation nette à -30 293 M€.

---

### L'ACTIF

---

---

#### Note 1 : les opérations de trésorerie et interbancaires

---

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>BANQUES CENTRALES, CCP</b>	<b>693 457,33</b>	<b>406 223,12</b>	<b>10 001 558,85</b>
Banques centrales	693 457,33	406 223,12	10 001 558,85
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>1 834 064 903,83</b>	<b>898 027 515,97</b>	<b>73 264 647,21</b>
<b>A vue</b>	<b>62 691,72</b>	<b>127 422,87</b>	<b>518 498,29</b>
Comptes ordinaires débiteurs	62 691,72	127 422,87	518 498,29
Titres reçus en pension livrée à vue			
Créances rattachées			
<b>A terme</b>	<b>1 834 002 212,11</b>	<b>897 900 093,10</b>	<b>72 746 148,92</b>
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)			
. dont pensions sur Bons du trésor	535 138 409,97	535 401 683,36	14 941 297,83
. dont pensions sur obligations	1 295 188 215,02	279 042 698,60	57 782 084,95
. dont pensions sur titres propres		82 004 079,00	
Créances rattachées	3 675 587,12	1 451 632,14	22 766,14
<b>TOTAL</b>	<b>1 834 758 361,16</b>	<b>898 433 739,09</b>	<b>83 266 206,06</b>

Le total des créances sur les établissements de crédit se décompose en 0,7 M€ de disponibilités sur les comptes ouverts au nom de la CADES et 1 834 M€ de titres reçus en pension livrée à terme (dont 3,7 M€ de créances rattachées).

## Note 2 : Les immobilisations incorporelles et corporelles

en euros	Au 31/12/00					Au 31/12/99	Au 31/12/98	
	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/00	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31/12/00	Valeur nette 31/12/99	Valeur nette 31/12/98
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>145 288</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 288</b>	<b>140 122</b>	<b>5 166</b>	<b>17 765</b>	<b>54 336</b>
Logiciels	145 288	0	0	145 288	140 122	5 166	17 765	54 336
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>299 904</b>	<b>16 879</b>	<b>0</b>	<b>316 783</b>	<b>202 346</b>	<b>114 437</b>	<b>158 948</b>	<b>205 261</b>
Matériels divers	299 904	16 879	0	316 783	202 346	114 437	158 948	205 261
<b>TOTAL</b>	<b>445 192</b>	<b>16 879</b>	<b>0</b>	<b>462 071</b>	<b>342 468</b>	<b>119 603</b>	<b>176 713</b>	<b>259 597</b>

Les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles traduisent, après amortissement, la valorisation des logiciels et matériels acquis par la CADES (119,6 K€).

## Note 3 : Les autres actifs

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES</b>			
Instruments de taux d'intérêts			
Instruments de cours de change			
Autres instruments conditionnels			
Provision pour dépréciation des instruments conditionnels achetés			
Valeur nette des instruments conditionnels achetés			
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>159 583 931,53</b>	<b>71 268 853,58</b>	<b>162 755 538,82</b>
Dépôts de garantie versés	89 242 211,15	4 211 374,77	162 755 538,82
Dépôts de garantie versés	89 206 146,00	4 200 000,00	162 386 048,76
Créances rattachées	36 065,15	11 374,77	369 490,06
Créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS	70 338 625,31	67 057 478,81	
Créance brute	163 147 181,58	159 849 546,91	
Provisions	(92 808 556,27)	(92 792 068,10)	
Autres débiteurs divers sur opérations financières			
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement			
Autres débiteurs divers	3 095,07		
<b>TOTAL</b>	<b>159 583 931,53</b>	<b>71 268 853,58</b>	<b>162 755 538,82</b>

Les autres actifs (159,6 M€) correspondent :

- aux dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de marché à terme mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie pour 89,2 M€
- aux créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS pour 70,3 M€ (soit une créance brute de 163,1 M€ diminuée d'une provision de 92,8 MF) – cf note 12.

## Note 4 : les comptes de régularisation actif

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>779 261 983,73</b>	<b>818 265 577,18</b>	<b>855 014 586,99</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	88 466 515,96	73 186 718,69	53 694 436,09
Sur opérations à terme de devises	157 371 684,41	138 606 318,49	312 307 989,76
Sur recettes RDS (article 6 Ordonnance n° 96-50)	533 423 783,36	447 773 113,05	489 012 161,14
Sur vente d'immeubles (article 9 Ordonnance n° 96-50)		158 699 426,95	
Autres produits à recevoir			
<b>PERTES POTENTIELLES &amp; PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>5 665 521,43</b>	<b>8 724 350,40</b>	<b>36 351 009,20</b>
<b>CHARGES A REPARTIR</b>	<b>175 392 798,94</b>	<b>159 395 087,65</b>	<b>128 755 478,90</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	175 392 798,94	159 395 087,65	128 755 478,90
Autres charges à répartir			
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>49 687 542,47</b>	<b>26 977 933,84</b>	<b>84 679 849,04</b>
Charges constatées d'avance sur frais de fonctionnement	31 880,02	31 028,73	29 303,71
Intérêts précomptés sur TCN émis	49 655 662,45	26 946 905,11	84 650 545,33
Autres charges constatées d'avance			
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>871 352 390,08</b>	<b>1 012 995 018,89</b>	<b>80 848 749,94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 881 360 236,65</b>	<b>2 026 357 967,96</b>	<b>1 185 649 674,07</b>

Les comptes de régularisation actif (1 881,4 M€) recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit notamment :

- des produits à recevoir pour 779,3 M€ (dont 553,4 M€ sur la CRDS et 245,9 M€ sur les opérations à terme de taux ou de devises),
- des soultes sur instruments financiers à terme à étaler pour 5,7 M€,
- des primes d'émission des emprunts obligataires pour 175,4 M€,
- des intérêts précomptés sur titres de créances négociables émis pour 177 M€,
- des comptes d'ajustement en devises pour 870,1 M€ (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors-bilan).

## LE PASSIF

Le passif distingue la situation nette de la CADES des autres éléments de passif.

La situation nette, composée du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la dotation en immeubles s'élève à -30 392,5 M€. Elle correspond à la dette transférée à la CADES (-34 148,5 M€) diminuée des résultats cumulés de l'établissement (3 574,8 M€ depuis 1996) et de la dotation en immeubles du 01/01/2000 (181,2 M€).

L'endettement, qui s'élève globalement à 34 446,65 M€, est essentiellement composé de dettes envers les établissements de crédit (1 950,94 M€), de dettes représentées par un titre (31 177 M€) ainsi que des comptes de régularisation (662 M€) et d'autres passifs (656 M€).

## Note 5 : Les opérations de trésorerie et interbancaires

en euros	Au 31/12/2000				Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total
<b>BANQUES CENTRALES</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>58 995 641,00</b>	<b>167 164,04</b>	<b>1 891 779 960,43</b>	<b>1 950 942 765,47</b>	<b>1 950 860 875,52</b>	<b>1 950 941 146,60</b>
<b>A vue</b>						
Comptes ordinaires créditeurs	142,07			142,07	2,02	1,52
<b>A terme</b>						
Comptes et emprunts à terme (1)			1 891 779 960,43	1 891 779 960,43	1 891 779 960,43	1 891 777 204,91
Dettes rattachées	58 995 498,93	167 164,04		59 162 662,97	59 080 913,07	59 163 940,17
<b>TOTAL</b>	<b>58 995 641,00</b>	<b>167 164,04</b>	<b>1 891 779 960,43</b>	<b>1 950 942 765,47</b>	<b>1 950 860 875,52</b>	<b>1 950 941 146,60</b>

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à des placements privés d'une valeur de 3,7 milliards de marks allemands. Il s'agit de :

- 1 milliard de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 29/12/97 au 29/12/2000 puis 5,885 % jusqu'au 29/12/2008) cette émission comprenait une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année
- 700 millions de marks allemands à taux progressif (4,18 % du 09/01/98 au 09/01/2001 puis 5,715 % jusqu'au 09/01/2009) cette émission comprenait une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année
- 500 millions de marks allemands à taux progressif (4,18 % du 07/01/98 au 07/01/2001 puis 5,72% jusqu'au 07/01/2009) cette émission comprenait une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année
- 1 milliard de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885 % jusqu'au 05/01/2009) cette émission comprenait une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année
- 500 millions de marks allemands à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885% jusqu'au 05/01/2009) cette émission comprenait une option de rachat au pair au gré de l'investisseur au terme de la troisième année

Il est à noter que les contreparties n'ont pas exercé les options de rachats.

## Note 6 : les dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	Au 31/12/00				Au 31/12/99	Au 31/12/98	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total	
<b>TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES</b>	<b>588 228</b>	<b>1 831 958</b>	<b>1 659 157</b>	<b>662 954</b>	<b>4 742 297</b>	<b>3 641 698</b>	<b>7 886 398</b>
Billets de trésorerie émis en euros	155 000				155 000	1 217 900	1 368 062
BMTN émis en euro				27 970	27 970	0	102 903
EMTN émis en devises "in"	193 068		270 000	426 161	889 229	396 161	376 041
EMTN émis en devises "out"	62 257	78 636	1 389 157	208 074	1 738 124	1 021 747	562 580
Papiers commerciaux émis en devises "in"		200 000			200 000	100 000	1 796 823
Papiers commerciaux émis en devises "out"	161 204	1 508 280			1 669 484	872 984	3 411 963
Autres TCN émis en devises							257 125
Dettes rattachées	16 699	45 042		749	62 490	32 906	10 901
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>112 752</b>	<b>2 537 776</b>	<b>10 127 713</b>	<b>13 656 398</b>	<b>26 434 639</b>	<b>27 342 261</b>	<b>23 601 815</b>
Emprunts obligataires émis en devises "in"			8 724 766	12 839 221	21 563 987	22 026 897	18 220 952
Emprunts obligataires émis en devises "out"		2 149 382	1 402 947	817 177	4 369 506	4 821 144	4 729 928
Dettes rattachées	112 752	388 394			501 146	494 220	650 935
<b>AUTRES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>700 980</b>	<b>4 369 734</b>	<b>11 786 870</b>	<b>14 319 352</b>	<b>31 176 936</b>	<b>30 983 959</b>	<b>31 488 213</b>

### Composition de l'endettement

L'endettement sous forme de titres se décompose de la manière suivante :

- Titres de créances négociables pour 4 747 M€ (les 17 EMTN classés dans ce poste pour un montant 2 627 M€ sont assimilables à des obligations et feront l'objet d'un retraitement dans les prochains comptes)
- Emprunts obligataires pour 26 434 M€ ; l'endettement obligataire est composé de :

#### 1. l'endettement obligataire en devises "in":

##### - des emprunts émis antérieurement au 01/01/99 et convertis en euros

- une émission 5,5 % à échéance 25 avril 2002 pour un volume de 2 874 258 489 EUR
- une émission 6,25 % à échéance 25 octobre 2007 pour un volume de 2 610 384 484 EUR
- une émission 6 % à échéance 25 juillet 2005 pour un volume de 2 332 317 488 EUR
- une émission à taux progressif (5,18 % du 16/04/1997 au 16/04/2003 puis 7 % jusqu'au 16/04/2008) pour un volume de 99 091 860 EUR ; cette émission comprend une option de remboursement au pair au gré de l'émetteur au terme de la sixième année
- une émission euro-fongible 5,125 % à échéance 25 octobre 2008 pour un volume de 4 044 497 106 EUR
- une émission euro-fongible 5,25 % à échéance 25 octobre 2012 pour un volume de 2 438 526 739 EUR
- une émission 4,71% à échéance 11 mai 2008 pour un volume de 304 900 000 EUR
- une émission 4,6% à échéance 15 juillet 2010 pour un volume de 228 675 000 EUR

##### - des emprunts émis antérieurement au 01/01/99 non redénominés :

- une émission à taux progressif (4,63 % du 17/12/1997 au 17/12/2001 puis 5,94 % jusqu'au 17/12/2008) pour un volume de 2 635 MF ; cette émission comprend une option de rachat au pair au gré de l'emprunteur au terme de la quatrième année
- une émission en florins néerlandais 6,375 % à échéance 29 juillet 2004 pour un volume de 2 243 795 000 NLG

##### - des emprunts émis en euros en 1999 :

- une émission 3,375% à échéance 12 juillet 2004 pour un volume de 2,5 milliards d'euros
- une émission à échéance 2013 indexée sur l'inflation pour un volume de 2,048 milliards d'euros (dont 48,5 millions de prime de remboursement)

**- des emprunts émis en euros en 2000 :**

- une émission à échéance 2006 indexée sur l'inflation pour un volume de 663 millions d'euros (dont 13 millions de prime de remboursement)

2. l'endettement obligataire en devises "out":

- une émission en dollars américains à taux variable à échéance 10 décembre 2001 pour un volume de 2 milliards
- une émission en dollars américains 6,5 % à échéance 11 mars 2002 pour un volume de 1 milliard
- une émission en francs suisses 2,5 % à échéance 17 mars 2003 pour un volume de 500 millions
- une émission en livres anglaises 6,25 % à échéance 5 mars 2008 pour un volume de 510 millions

Analyse

L'endettement à moins d'un an ressort à 5 071 M€ et celui à plus de 5 ans à 14 319 M€ contre respectivement 5 172 M€ et 14 865 M€ en 1999. L'endettement à échéance entre 1 an et 5 ans est passé de 10 947 M€ en 1999 à 11 786 M€ cette année.

Après la politique de restructuration de sa dette en 1999 (substitution de la dette à court terme par de la dette à moyen terme), La structure de la dette de la CADES est stable en 2000 :

Endettement	2000	1999	1998
A court terme (< 1an)	16,3%	16,7%	24,5%
A moyen terme	37,8%	35,3%	27,7%
A long terme (> 5 ans)	45,9%	48,0%	47,8%

Compte tenu du niveau des émissions d'EMTN et de papier commercial en devises, la part de la dette émise en devise progresse en 2000 :

Endettement	2000	1999	1998
En devises	24,9%	21,6%	29,7%
En Euro	75,1%	78,4%	70,3%

## Note 6 bis : Opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture

Cette note présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale ainsi que la structure taux variable taux fixe avant et après couverture.

en millions d'euros	Dette initiale		Opérations de couverture		Dette finale	
	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
<b>Dette en euros</b>		<b>24 727</b>		<b>7 295</b>		<b>32 022</b>
<b>Dette en devises</b>		contrevaieur au 31/12/00		contrevaieur au 31/12/00		
CHF	500	328	-500	-328	0	0
GBP	754	1 208	-754	-1 208	0	0
HKD	874	121	-874	-121	0	0
JPY	10 000	122	-10 000	-122	0	0
USD	5 581	5 998	-5 581	-5 998	0	0
<b>Sous-total devises</b>		<b>7 777</b>		<b>-7 777</b>		<b>0</b>
<b>Total général</b>		<b>32 504</b>		<b>-482</b>		<b>32 022</b>

Le premier tableau retrace la dette nominale initiale suivant qu'elle ait été émise en euro (devises « in ») ou en devises « out ». Toutes les opérations en devises étant couvertes, la CADES est finalement endettée uniquement en euros. Ces couvertures ont permis de neutraliser l'impact des variations des taux de change sur la dette de la CADES. Cet impact se chiffre à 482 M€ en 2000.

en millions d'euros	Dette initiale				Incidence des couvertures		Dette finale			
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%
<b>Taux fixe</b>										
Euro-MTN	1 739	917	2 656		-1 739	-917	0	0	0	
Emprunts obligataires	2 220	21 563	23 783		1 112	-3 132	0	21 763	21 763	
Placements privés		1 892	1 892				0	1 892	1 892	
Swaps de macro couverture						152	0	152	152	
<b>Total taux fixe</b>	<b>3 959</b>	<b>24 372</b>	<b>28 331</b>	<b>87</b>	<b>-627</b>	<b>-3 897</b>	<b>0</b>	<b>23 807</b>	<b>23 807</b>	<b>74</b>
<b>Taux variable</b>										
BT + ECP	1 669	355	2 024		108	920	0	2 132	2 132	
Euro-MTN			0		1 542		0	2 462	2 462	
Emprunts obligataires	2 149		2 149		-1 508	3 132	0	3 773	3 773	
Swaps de macro couverture						-152	0	-152	-152	
<b>Total taux variable</b>	<b>3 818</b>	<b>355</b>	<b>4 173</b>	<b>13</b>	<b>142</b>	<b>3 900</b>	<b>0</b>	<b>8 215</b>	<b>8 215</b>	<b>26</b>
<b>Total général</b>	<b>7 777</b>	<b>24 727</b>	<b>32 504</b>		<b>-482</b>		<b>0</b>	<b>32 022</b>	<b>32 022</b>	

Le deuxième tableau indique la ventilation de l'endettement entre taux fixe et taux variable. 87% de l'endettement est émis à taux fixe. Les opérations de couverture modifient cette répartition initiale de sorte qu'au final, la CADES se retrouve endettée en taux fixe à hauteur de 74% (contre 81% en 1999) et à taux variable à hauteur de 26% (contre 19% en 1999).

## Note 7 : les autres passifs

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>DEPOTS DE GARANTIE RECUS</b>	<b>655 947 288,40</b>	<b>575 576 304,49</b>	<b>35 859 252,67</b>
Dépôts de garantie reçus	653 586 629,63	574 171 267,71	35 764 539,44
Dettes rattachées	2 360 658,77	1 405 036,78	94 713,23
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>448 812,66</b>	<b>657 132,89</b>	<b>1 140 391,06</b>
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>94 994,77</b>	<b>762 348 727,75</b>	<b>343 353,14</b>
Versement à l'Etat à effectuer		762 245 086,19	
Dettes fiscales		48 898,94	47 883,78
Dettes sociales	50 108,09	45 490,48	0,00
Fournisseurs	40 823,05	9 192,68	213 714,92
Autres créditeurs divers	4 063,63	59,46	81 754,44
<b>TOTAL</b>	<b>656 491 095,83</b>	<b>1 338 582 165,13</b>	<b>37 342 996,87</b>

Les autres passifs (656,5 M€) correspondent :

- aux dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de marché à terme mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie (655,9 M€),
- aux commissions dues (0,5 M€)
- aux dettes de fonctionnement (0,1 M€).

## Note 8 : les comptes de régularisation passif

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>142 500 922,20</b>	<b>124 462 894,48</b>	<b>317 528 616,19</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	63 676 710,40	51 535 635,65	57 319 480,61
Sur opérations à terme de devises	75 183 885,18	68 261 351,47	256 687 732,08
Commissions à payer sur opérations de marché	162 771,83	130 883,66	129 766,00
Charges à payer sur frais de fonctionnement	335 162,17	386 945,02	282 503,87
Frais à payer sur recettes RDS	3 026 292,43	2 638 793,26	3 103 070,75
Frais à payer sur ventes d'immeubles		1 398 046,69	
Autres charges à payer	116 100,19	111 238,73	6 062,88
<b>GAINS POTENTIELS &amp; GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>442 859 192,62</b>	<b>207 106 961,47</b>	<b>250 750 910,29</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>76 909 021,01</b>	<b>99 594 664,14</b>	<b>87 796 021,43</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires	76 909 021,01	99 594 664,14	87 796 021,43
Autres produits constatés d'avance			
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>9 950,98</b>	<b>4 074 332,97</b>	<b>86 516 883,51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>662 279 086,81</b>	<b>435 238 853,06</b>	<b>742 592 431,42</b>

S'élevant à 662,3 M€, les comptes de régularisation passif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit notamment :

- des charges à payer sur swaps de taux (63,7 M€), sur RDS (3 M€), sur la jambe euros des swaps de devises (75,2 M€) et sur divers frais (0,6 M€),
- des soultes à étaler sur swaps de devises (442,8 M€),
- des produits constatés d'avance sur les primes d'émission sur emprunts obligataires (76,9 M€)



---

## LE COMPTE DE RESULTAT

---

Il distingue le produit net bancaire des autres produits et charges d'exploitation pour faire apparaître le résultat de l'exercice.

Produit net bancaire	-1 461,6 M€
Autres produits et charges d'exploitation	+2 600,3 M€
Résultat brut d'exploitation = résultat de l'exercice	+1 138,7 M€

Il convient de rappeler que l'unique mission de la CADES est d'apurer la dette qui lui a été transférée. Le résultat dégagé ne correspond en aucune manière à un excédent de trésorerie. Il signifie simplement que la CADES rembourse ses dettes.

---

### Le produit net bancaire

---

Il s'agit du résultat de l'exploitation bancaire, qui rapproche le coût de l'endettement, les produits de trésorerie et le solde des opérations financières.

---

### Note 9 : les produits de trésorerie

---

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>120 639 264,88</b>	<b>92 303 305,24</b>	<b>189 017 644,02</b>
<b>Intérêts sur opérations à vue</b>			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	945,77	22 407,05	59 766,24
Intérêts sur prêts			
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	89 120,98	35 743,02	59 569,61
<b>Intérêts sur opérations à terme</b>			
Intérêts sur prêts en francs			
Intérêts sur prêts en devises			
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	96 557 400,16	40 561 665,22	68 041 809,73
<b>Autres intérêts</b>	<b>23 991 797,97</b>	<b>51 683 489,95</b>	<b>120 856 498,44</b>
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,42</b>
Intérêts sur titres de placement et d'investissement			
Autres intérêts sur opérations sur titres			0,42
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>20 730 605,35</b>	<b>19 339 188,49</b>	<b>16 010 068,97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>141 369 870,23</b>	<b>111 642 493,73</b>	<b>205 027 713,41</b>

Ces produits correspondent :

- Aux revenus tirés du placement de la trésorerie excédentaire de la CADES sur prises en pension livrée de titres (96,7 M€),
- A l'amortissement des primes d'émission des emprunts émis (20,7 M€),
- Au déport sur achats à terme (24 M€).

## Note 10 : le coût de l'endettement

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>115 869 151,80</b>	<b>94 028 990,20</b>	<b>203 207 600,28</b>
<b>Intérêts sur dettes à vue</b>			
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0,01	21 979,99	31 490,34
Intérêts sur emprunts au jour le jour			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	40 406,00	23 989,61	1 121,41
<b>Intérêts sur dettes à terme</b>			
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)			7 000 756,32
Intérêts sur emprunt syndiqué			9 380 065,01
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	303 286,64	25 044,53	312,06
Intérêts sur placements privés	82 823 461,39	82 783 354,65	173 132 575,76
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>32 701 997,76</b>	<b>11 174 621,42</b>	<b>13 661 279,38</b>
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>1 698 775 949,83</b>	<b>1 650 266 025,38</b>	<b>1 666 288 796,37</b>
<b>Charges sur dettes constituées par des titres</b>			
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises "in"	63 488 320,80	55 554 493,26	138 118 847,47
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises "out"	143 025 729,97	175 308 086,29	320 891 522,25
Intérêts sur emprunts obligataires en devises "in"	1 052 489 388,03	1 085 911 642,45	916 006 292,54
Intérêts sur emprunts obligataires en devises "out"	353 817 413,24	289 592 349,64	274 301 157,74
Autres charges sur dettes constituées par titres	85 945 036,08	43 750 164,28	16 950 009,12
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>10 061,71</b>	<b>149 289,46</b>	<b>20 967,25</b>
<b>COMMISSIONS</b>	<b>7 427 949,92</b>	<b>46 221 955,56</b>	<b>43 302 033,03</b>
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	139 928,90	404 959,13	1 514 262,53
Commissions sur titres de créances négociables émis	3 078 819,26	2 461 021,00	4 733 281,65
Commissions sur emprunts obligataires	3 936 049,97	43 207 895,90	36 238 910,60
Autres commissions sur opérations sur titres	270 926,79	148 079,53	815 578,25
Autres commissions	2 225,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 822 073 051,55</b>	<b>1 790 516 971,14</b>	<b>1 912 798 429,68</b>

Le coût de l'endettement se décompose en :

- 1 698,8 M€ de charges sur dettes.
- 115,9 M€ d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (intérêts sur placements privés et sur appels de marge),
- 7,4 M€ de commissions (46,2 M€ en 1999),

Il reste stable (+1,8%), la baisse des commissions compensant pratiquement la hausse modérée des intérêts payés par la CADES en 2000.

---

**Note 11 : résultat sur opérations financières**

---

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE</b>	<b>-866 721,91</b>	<b>418 796,81</b>	<b>660 329,48</b>
Emprunt en florins non couvert			-251 226,45
Autres opérations de change	-866 721,91	418 796,81	911 555,93
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>219 825 866,22</b>	<b>154 364 177,67</b>	<b>120 710 103,35</b>
Intérêts et soultes sur swaps de devises	<b>146 626 126,64</b>	<b>165 284 995,65</b>	<b>132 483 945,66</b>
Intérêts sur swaps de taux	<b>73 199 739,58</b>	<b>-10 920 817,98</b>	<b>-11 773 842,31</b>
. Micro-couverture	-17 670 016,10	-26 094,61	-4 532 285,39
. Macro-couverture	90 869 755,68	-10 894 723,37	-7 241 556,92
<b>TOTAL</b>	<b>218 959 144,31</b>	<b>154 782 974,48</b>	<b>121 370 432,83</b>

---

Les swaps de devises et de taux mis en place ont dégagé un résultat positif de 218,9 M€. Ce résultat se décompose comme suit :

- 146,6 M€ pour les intérêts et soultes sur swap de devises
- 73,2 M€ pour les swaps de taux dont :
  - 90,9 M€ pour les swaps de macro-couverture
  - -17,7 M€ pour les swaps de micro couverture
- -0,9 M€ de perte technique de change qui s'explique par le traitement comptable de l'emprunt Samouraï échu au mois d'avril 2000.

---

**Les autres produits et charges d'exploitation**

---

Les autres produits et charges d'exploitation recensent principalement d'une part, les produits et charges spécifiques institués par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 (CRDS, vente de patrimoine immobilier et versement à l'Etat) et d'autre part, les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations.

## Note 12 : les recettes nettes affectées à la CADES par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996

Cette note indique les recettes affectées à la CADES par les articles 6 et 9 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996.

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>RECETTES CRDS NETTES (article 6)</b>	<b>4 501 458 508,00</b>	<b>4 280 178 445,38</b>	<b>4 033 750 112,70</b>
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	3 919 039 754,24	3 697 694 979,02	3 505 277 634,15
Recettes CRDS sur patrimoine	272 280 766,64	241 266 302,95	228 664 656,96
Recettes CRDS sur produits de placement	209 744 551,42	192 113 978,35	221 968 995,59
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	3 363 563,74	3 295 377,14	2 251 593,71
Recettes CRDS sur gains aux jeux	93 748 725,46	78 750 329,11	75 587 232,29
<b>Variation des créances nettes sur CRDS ACOSS</b>	<b>3 281 146,50</b>	<b>67 057 478,81</b>	
exercice en cours	3 297 634,67	38 064 837,84	
exercices précédents		121 784 709,07	
provisions	(16 488,17)	(92 792 068,10)	
<b>VENTE DU PATRIMOINE IMMOBILIER AVANT TRANSFERT DE PROPRIETE (article 9)</b>	<b>0,00</b>	<b>226 523 382,83</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 501 458 508,00</b>	<b>4 506 701 828,21</b>	<b>4 033 750 112,70</b>

### Article 6 :

- Le montant de la CRDS, nette des frais de recouvrement et des provisions, s'élève à 4 501 M€, en hausse de 5,25% par rapport à 1999.
- La CRDS sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS) représente 87,1 % du montant global. La CRDS recouvrée par le réseau du Trésor est principalement prélevée sur le capital (patrimoine par voie de rôle pour 272 M€ et produits de placements pour 209 M€) ainsi que les jeux (93 M€).
- Ces chiffres confortent les prévisions initiales qui tablaient sur des recettes nettes de CRDS de 4 381 M€ pour 2000
- Les encaissements sur l'année 2000 s'élèvent à 4 413 M€, en hausse de 3,74% par rapport à 1999.
- Les produits à recevoir inscrits dans les comptes 2000 représentent 11,8 % du montant global des recettes de CRDS inscrits. Ce taux était de 10,6% en 1999.
- En 1999, l'ACOSS avait fourni des informations permettant à la CADES d'inscrire dans ses comptes des créances pour un montant de 159,8 M€. Afin de couvrir le risque de non-recouvrement de ces créances, une provision de 92,7 M€ avait été comptabilisée sur la base d'informations fournies par l'ACOSS. (La provision est déterminée en fonction des taux de recouvrement constatés et de la constatation de l'antériorité de la créance). En 2000, des informations actualisées ont permis l'inscription d'une créance supplémentaire de 3,2 M€. Une provision de 16,4 K€ a été enregistrée afin de couvrir les frais de recouvrement. En revanche, par principe de prudence la CADES n'a pas effectué la reprise de provision d'un montant de 10,5 M€ indiquée par l'ACOSS.
- La CRDS sur les revenus du patrimoine est collectée par voie de rôle. Le montant annuel est communiqué à la CADES par la Direction Générale des Impôts. Elle est en hausse de 12,85 %. La CRDS collectée sur les produits de placements, sur les ventes de bijoux et de métaux précieux ainsi que sur les gains aux jeux connaissent une augmentation respective de 9%, 2% et 19%.

Ventilation au 31/12/2000	Brut	Frais	Net
<b>Total des recettes au titre de l'article 6</b>	<b>4 534 280 897,46</b>	<b>32 822 389,46</b>	<b>4 501 458 508,00</b>
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	3 938 662 877,47	19 623 123,23	3 919 039 754,24
Recettes CRDS sur patrimoine	283 921 550,20	11 640 783,56	272 280 766,64
Recettes CRDS sur produits de placement	210 798 544,27	1 053 992,85	209 744 551,42
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	3 380 466,19	16 902,45	3 363 563,74
Recettes CRDS sur gains aux jeux	94 219 824,66	471 099,20	93 748 725,46
Variation des créances nettes sur CRDS ACOSS	3 297 634,67	16 488,17	3 281 146,50

## Article 9 :

Suivant l'article 9 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996,

- Les caisses nationales du régime général et l'ACOSS vendront dans un délai de quatre ans leur patrimoine privé à usage locatif à l'exclusion du patrimoine à usage administratif ;
- Le produit des cessions sera affecté à la CADES ;
- La partie du patrimoine qui ne sera pas vendue à la date du 31/12/1999, sera transférée à la CADES ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

Par arrêté du 27 décembre 1999, les immeubles non vendus ont été transférés à la CADES en date du 01/01/2000. L'intégration dans les comptes de la CADES ainsi que le suivi des opérations de gestion font l'objet d'une note spécifique. (Note 13 bis)

---

### Note 13 : les charges générales d'exploitation

---

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>576 561,86</b>	<b>540 325,97</b>	<b>542 046,48</b>
Salaires et traitements	434 176,36	406 809,98	407 959,57
Charges sociales	142 385,50	133 515,99	134 086,91
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>1 422 521,72</b>	<b>1 517 475,30</b>	<b>2 259 033,53</b>
Impôts et taxes	51 015,43	49 937,16	48 217,66
Services extérieurs	1 371 506,29	1 467 538,14	2 210 815,87
dont rémunération du personnel mis à disposition	0,00	40 361,54	71 500,07
<b>TOTAL</b>	<b>1 999 083,58</b>	<b>2 057 801,27</b>	<b>2 801 080,01</b>

Les charges générales d'exploitation (2 M€) correspondent à la consommation du budget administratif hors immobilisations et amortissements (cf note 2). Les dépenses 2000 sur section administrative sont quasiment identiques à celles de 1999). Le rythme de croisière adopté en 1999 s'est confirmé en 2000.

#### Etude des différents postes du budget de gestion administrative

- Le chapitre 613 relatif aux locations de bureaux et de parking représente 9,3 % de l'exécution budgétaire totale.
- Les postes « Publicité et communication » ainsi que « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires » représentent comme en 1999 un tiers de l'exécution budgétaire. Le chapitre 628 « Charges externes », soit 18% de l'exécution budgétaire est représentatif des dépenses d'abonnements informatiques tels que Reuter et est stable par rapport à 1999.
- La situation du personnel de la CADES est retracée budgétairement aux postes 641 et 645. Les charges de personnels affectés à l'activité de la CADES (salaires, charges salariales et patronales) s'élèvent à 576 K€ soit un quart des dépenses. Les dépenses de personnel liées à l'activité de gestion immobilière sont retracées note 13 bis.
- Les autres postes (déplacements, frais postaux et achats de fournitures) représentent 15 % de l'exécution budgétaire.

---

**Note 13Bis : Note relative au patrimoine immobilier et à sa gestion**

---

Cette note spécifique présente d'une part, le patrimoine immobilier inscrit en stock et d'autre part la synthèse des charges et produits liés aux opérations de gestion immobilière.

**1 - Patrimoine immobilier en stock**

	Stock au 01/01/2000	Cessions	Stock au 31/12/2000
Nombre d'immeubles	36	1	35
Valeur nette comptable en euros	181 225 293,73	2 896 531,33	178 328 762,40

---

**2 - Autres charges et produits d'exploitation liés aux opérations de cession immobilière en euros**

	Au 31/12/2000
Produits de cession	3 277 653,87
Frais de vente	-
Variation de stock	2 896 531,33

---

**3 - Autres charges et produits d'exploitation liés aux opérations de gestion immobilière en euros**

	Au 31/12/2000
Produits des loyers	12 329 483,28
Charges de personnel	640 276,66
Services extérieurs	4 334 980,85
Impôts	1 191 523,71
Sous Total :	6 166 781,22
Dotation aux provisions pour risque et charge	30 489,80
Total :	6 197 271,02

---

Au 01/01/2000, par arrêté du 27 décembre 1999, la partie non vendue du patrimoine privé de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) a été transférée à titre gratuit à la CADES. Ce patrimoine composé de 36 immeubles a été inscrit en compte de stock –immeubles destinés à la revente. Au cours de l'année 2000, un immeuble situé à Lille a été vendu pour un montant de 3,3 M€.

Dans l'attente de la cession totale du stock, une convention de gestion a été signée avec la CNAVTS. La CNAVTS recouvre les loyers et paie les dépenses liées à la gestion immobilière pour le compte de la CADES. En outre, la CADES a inscrit dès 2000 une provision pour risque et charges pour impayés.

De l'analyse des résultats liés à la gestion immobilière, il ressort un excédent de 6,2 M€.

---

**Note 14 : les autres charges d'exploitation non bancaire**

---

<b>en euros</b>	<b>Au 31/12/2000</b>	<b>Au 31/12/1999</b>	<b>Au 31/12/1998</b>
Versement à l'Etat	<b>1 905 612 715,46</b>	<b>1 905 612 715,47</b>	<b>1 905 612 715,47</b>
Frais sur recettes CRDS	<b>32 805 901,29</b>	<b>30 344 087,94</b>	<b>28 897 102,20</b>
Dotations aux provisions sur créances CRDS	<b>16 488,17</b>	<b>92 792 068,10</b>	<b>0,00</b>
Frais sur ventes d'immeubles	<b>0,00</b>	<b>2 195 877,73</b>	<b>0,00</b>
Autres éléments	<b>0,00</b>	<b>50 283,50</b>	<b>207 236,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 938 435 104,92</b>	<b>2 030 995 032,74</b>	<b>1 934 717 054,34</b>

Le versement à l'Etat prévu par l'article 4 de l'ordonnance a été effectué à hauteur de 1 905 millions d'euros en 2000.

Les frais sur recettes de CRDS s'élèvent à 32,8 M€ et représentent 0,7% des recettes brutes.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 a réduit l'assiette de calcul de la CRDS. La moindre recette occasionnée par la politique sociale du gouvernement est toutefois en partie compensée par la minoration du versement que la CADES effectue au profit de l'Etat. Ainsi ce versement s'établira à hauteur de 1 852 millions d'euros tel que prévu dans la loi de finance pour 2001.

## LE HORS-BILAN

Le hors-bilan publiable présente les engagements selon leur sens « donnés » ou « reçus » (engagements de financements, de garantie, sur titres). Cependant, certains engagements ne sont pas pris en compte. Il en va ainsi des engagements relatifs aux opérations en devises et sur instruments financiers à terme. Ces engagements constituent des informations données dans les notes 15 à 16.

### Note 15 : les opérations en devises

en euros	Au 31/12/2000		Au 31/12/1999		Au 31/12/1998	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
<b>OPERATIONS A TERME</b>	<b>8 108 958 621</b>	<b>-</b>	<b>7 767 597 294</b>	<b>725 343 468</b>	<b>18 394 588 959</b>	<b>624 539 733</b>
<b>Opérations de couverture négociées de gré à gré</b>						
Change à terme contre EUR	1 669 483 863	-	1 752 960 910	725 343 468	8 083 374 111	624 539 733
< 1 an	1 669 483 863		1 752 960 910	725 343 468	5 672 983 726	
de 1 à 5 ans					1 729 672 350	624 539 733
> 5 ans					680 718 035	
Swaps de devises contre EUR	6 439 474 758	-	5 289 292 916		9 686 675 115	
< 1 an	2 295 727 942		0		735 546 690	
de 1 à 5 ans	3 042 334 126		4 392 282 942		3 126 184 338	
> 5 ans	1 101 412 690		897 009 974		5 824 944 087	
Opérations devises contre devises	-	-	725 343 468		624 539 733	
< 1 an			725 343 468		0	
de 1 à 5 ans					624 539 733	
> 5 ans						
<b>Autres opérations négociées de gré à gré</b>						
Change à terme	-	-				
<b>OPERATIONS AU COMPTANT</b>						
Opérations négociées de gré à gré	-	-				

Le change à terme contre euros correspond aux achats à terme mis en place pour la couverture des papiers commerciaux. Il n'y a pas de devises à livrer en 2000 puisque l'emprunt Samouraï en yens est échu en avril 2000.

L'augmentation du niveau des swaps de devises contre euros s'explique par la mise en place de couverture sur les émissions d'EMTN en devise et de l'assimilation sur l'emprunt obligataire en GBP au cours de l'exercice 2000.

Suite au remboursement en dollars américains de l'emprunt Samouraï, il n'y a plus d'opération devise contre devise.

En 1999, la mise en place de l'euro a conduit la CADES à annuler des swaps de devises initialement négociés pour couvrir des emprunts en devises devenues « in ». C'est la raison principale pour laquelle le montant des swaps de devises a été pratiquement divisé par deux entre 1998 et 1999.

### Note 16 : les marchés à terme d'instruments financiers



en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>			
<b>Marchés organisés et assimilés</b>			
Opérations fermes de couverture			
Autres opérations fermes			
Opérations conditionnelles de couverture			
Autres opérations conditionnelles			
<b>Gré à gré</b>	<b>5 832 864 449,06</b>	<b>7 143 827 690,00</b>	<b>6 140 800 413,90</b>
Opérations fermes de couverture			
. Echanges de taux en euros	5 504 378 367,13	6 832 102 564,00	5 829 594 349,32
. Micro-couverture	<b>4 843 547 855,37</b>	<b>4 913 006 388,00</b>	<b>3 423 253 087,63</b>
< 1 an	1 812 910 602,37	647 428 926,00	560 250 138,35
de 1 à 5 ans	2 020 000 000,00	3 632 910 602,00	2 329 431 388,95
> 5 ans	1 010 637 253,00	632 666 860,00	533 571 560,33
. Macro-couverture (*)	<b>660 830 511,76</b>	<b>1 919 096 176,00</b>	<b>2 406 341 261,70</b>
< 1 an			
de 1 à 5 ans	210 000 000,00	150 000 000,00	
> 5 ans	450 830 511,76	1 769 096 176,00	2 406 341 261,70
. Echanges de taux en devises	328 486 081,93	311 725 126,00	311 206 064,57
< 1 an			
de 1 à 5 ans	328 486 081,93	311 725 126,00	311 206 064,57
> 5 ans			
. FRA			
. Autres			
Autres opérations fermes			
Opérations conditionnelles de couverture			
Autres opérations conditionnelles			
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>			
Instruments de cours de change			
. Marchés organisés et assimilés			
. Gré à gré			
Autres instruments			
. Marchés organisés et assimilés			
. Gré à gré			

(\*) y compris des contrats d'échange de taux d'intérêt indexés sur l'inflation pour un montant nominal de 508 381 milliers d'euros au 31/12/2000, 318 381 milliers d'euros au 31/12/1999

Concernant les swaps de taux mis en place par la CADES :

- Au titre de micro couverture, les montants restent stable à 4,8 Mds€
- Au titre de macro couverture, il reste principalement en portefeuille les swaps indexés sur l'inflation (508 M€ sur 660 M€ au total).

---

**Note 17 : les autres engagements hors-bilan**

---

en euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>			
<b>Engagements reçus</b>			
D'établissements de crédit :			
. Emprunt syndiqué multidevises	533 571 560,33	686 020 577,57	2 439 184 275,80
. Emprunt relais			
. Autres engagements de financement			
De la clientèle			
<b>Engagements donnés</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Versement à l'Etat	15 244 901 723,74	17 150 514 439,21	19 056 127 154,68
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>			
<b>Engagements donnés</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>Engagements reçus</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>			
Titres à recevoir			
Titres à livrer			
<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>			
<b>Engagements donnés</b>			
Valeurs affectées en garantie			
d'opérations sur marchés à terme			
Engagements de retraite			
Autres			
<b>Engagements reçus</b>			
Valeurs reçues en garantie			
sur marchés à terme			
Autres			

---

Les autres engagements de financement reçus représentent le droit de tirage sur le crédit syndiqué multidevises négocié auprès d'un pool de banques (533,6 M€).

La CADES devait verser 1,9 Mds€ par an à l'Etat jusqu'en 2008, cet engagement donné représente 15,2 Mds€ au 31/12/2000. Afin de compenser une partie de l'impact des récentes dispositions législatives prise en matière d'assiette de la CRDS, cet engagement devra diminuer dès l'année 2001.

---

## LES ETATS SYNTHETIQUES

---

### SITUATION BILANTIELLE SYNTHETIQUE AU 31/12/2000

en millions d'euros

---

<b>REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/2000</b>	<b>31 712</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2000</b>	<b>(1 139)</b>
<b>DOTATION EN IMMEUBLES</b>	<b>(181)</b>
<b>DETTE RESTANT A REMBOURSER au 31/12/2000</b>	<b>30 392</b>
<b>Représentée par :</b>	
-des passifs externes contractés :	
.dettes financières à court terme	<b>5 130</b>
.dettes financières à long terme	<b>27 998</b>
.comptes de régularisation passif et divers	<b>1 318</b>
- déduction faite des actifs détenus :	
.placements financiers auprès des établissements de crédit	<b>1 834</b>
.comptes de régularisation actif et divers	<b>2 220</b>

---

### COMPTE DE RESULTAT RESUME AU 31/12/2000

en millions d'euros

---

<b>PRODUIT DE LA CRDS</b>	<b>4 534,3</b>
<b>REVENU NET DES IMMEUBLES</b>	<b>6,5</b>
Charges d'intérêts	(1 814,6)
Commissions	(7,4)
Produits d'intérêts	<u>360,4</u>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 461,6)</b>
Frais de recouvrement de la CRDS	(32,8)
Charges générales	<u>(2,1)</u>
<b>Frais généraux d'exploitation</b>	<b>(34,9)</b>
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 044,3</b>
Versement à l'Etat	<b>(1 905,6)</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2000</b>	<b>1138,7</b>

---

## ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT

### Hors intérêts courus non échus

En fonction de la durée de vie résiduelle

en milliers d'euros	Au 31/12/2000	Au 31/12/1999	Au 31/12/1998
<b>&lt; 1 an</b>	<b>3 112 543</b>	<b>4 763 018</b>	<b>7 592 734</b>
Titres de créances négociables	2 470 438	2 185 865	7 164 804
Emprunts obligataires	1 908 051	2 141 919	637 795
Placements privés	0	0	0
Appels de marge	564 380	569 971	-126 622
Opérations de trésorerie	-1 830 327	-896 982	-83 243
Dettes envers l'Etat	0	762 245	0
<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>11 534 172</b>	<b>10 514 906</b>	<b>8 547 457</b>
Titres de créances négociables	1 524 802	1 009 125	559 202
Emprunts obligataires	10 009 371	9 505 781	7 988 255
<b>&gt; 5 ans</b>	<b>16 109 302</b>	<b>16 653 286</b>	<b>16 498 708</b>
Titres de créances négociables	598 788	192 818	192 818
Emprunts obligataires	13 618 734	14 568 688	14 417 549
Placements privés	1 891 780	1 891 780	1 888 341
<b>ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT</b>	<b>30 756 017</b>	<b>31 931 210</b>	<b>32 638 899</b>